

## BIOÉCONOMIE > 4 NOVEMBRE 2014

# COMMENT PEUT-ELLE CONTRIBUER À UNE MEILLEURE VALORISATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ?

Le 4 novembre 2014, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) et l'Amicale des conseillers agricoles à Paris ont organisé une journée intitulée « Bioéconomie : comment peut-elle contribuer à une meilleure valorisation de la production agricole ? ». Cet événement, qui s'inscrit dans le cadre de l'action européenne et internationale de l'APCA et du partenariat avec les Ambassades étrangères à Paris, s'est déroulé au siège de l'APCA et a réuni près d'une centaine de participants.

Paradoxalement, la bioéconomie est actuellement au cœur des discours et des stratégies européenne et internationale d'innovation, bien que ce concept soit encore largement méconnu et ne soit pas encore totalement stabilisé. Selon l'OCDE, il s'agit d'un « système dans lequel les biotechnologies assureront une part substantielle de la production économique », tandis que la Commission européenne la définit comme une « économie utilisant les ressources biologiques de la terre et de la mer, ainsi que les déchets comme intrants pour la fabrication de produits pour l'alimentation humaine et animale, la production industrielle et la production d'énergie ». Pour certains pionniers de ce concept, il s'agit même d'un paradigme économique nouveau, basé sur la valorisation de la biomasse et seule réponse possible aux défis du changement climatique, de la raréfaction des ressources fossiles et, plus globalement, du développement durable.

### MIEUX EN CERNER LES OPPORTUNITÉS

A l'heure où de nombreux pays, notamment européens, élaborent une feuille de route pour le développement de la bioéconomie, le premier objectif de cette conférence était de mieux cerner les opportunités offertes par la bioéconomie pour le secteur agricole, à court, moyen et long termes, ainsi que les freins à son développement.

Cet événement a également permis de réunir différents acteurs français, européens et internationaux concernés par la bioéconomie et de les encourager à collaborer pour son développement : élus et techniciens de Chambres d'agriculture, conseillers agricoles des ambassades étrangères à Paris, enseignants et chercheurs, entrepreneurs, ainsi que des représentants d'administrations et d'institutions.

2



CETTE JOURNÉE A PERMIS D'ÉCHANGER SUR LES POSSIBILITÉS DE PROJETS PARTENARIAUX, NATIONAUX OU EUROPÉENS, AINSI QUE SUR LA STRATÉGIE EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DE LA BIOÉCONOMIE.



Parmi les cas concrets développés dans le cadre de la Bioéconomie, le bois-énergie, le biogaz, les matériaux de construction biosourcés et les bioplastiques, des produits pour l'industrie chimique comme les bio-aromates. Son impact considérable sur l'économie et l'emploi a été révélé. En France, les nouvelles filières de la bioéconomie représenteraient près de 14 milliards d'euros de chiffre d'affaire annuel et 70 000 emplois (source : exposé du CGAER, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt).

Enfin, cette journée a permis d'échanger sur les possibilités de projets partenariaux, nationaux ou européens, dans le domaine de la bioéconomie.

## DU CONCEPT AU CAS CONCRETS

La conférence était organisée en deux grandes séquences : une première centrée sur le concept de bioéconomie et ses enjeux pour l'agriculture ; la seconde consacrée à des cas concrets et rythmée par trois tables rondes.

Dans la première séquence, plusieurs experts nationaux et internationaux (CGAER<sup>1</sup>, OCDE, Commission européenne, Ambassades) se sont attachés à expliciter ce concept et à l'illustrer, notamment à partir des présentations des politiques nationales finlandaise et nord-américaine, particulièrement volontaristes en matière de développement de la bioéconomie. Les possibilités de financements dans le cadre du programme européen de recherche et d'innovation « Horizon 2020 » ont également été présentées à cette occasion.

Trois tables rondes ont ensuite réuni des acteurs d'organisations agricoles, de la recherche-développement, de l'industrie et de plates-formes technologiques françaises et européennes, qui ont présenté des réalisations concrètes en matière de bioénergies, de matériaux biosourcés et de chimie du végétal. De ces exposés et débats, il ressort que la bioéconomie se traduit par la structuration de nouvelles

filières telles que les biocarburants, le bois-énergie, le biogaz, les matériaux de construction biosourcés et les bioplastiques, des produits pour l'industrie chimique comme les bio-aromates. Son impact considérable sur l'économie et l'emploi a été révélé. En France, les nouvelles filières de la bioéconomie représenteraient près de 14 milliards d'euros de chiffre d'affaire annuel et 70 000 emplois (source : exposé du CGAER, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt).

## LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ACTRICES DE LA BIOÉCONOMIE

À l'image des Chambres de Picardie, de Champagne-Ardenne et du Loiret qui ont participé à cette journée, les Chambres d'agriculture sont actrices du développement de la bioéconomie : elles accompagnent les agriculteurs dans la valorisation non-alimentaire de la biomasse par des études de faisabilité, du conseil

et de la formation ; elles sont impliquées dans la recherche-développement, par exemple dans le cadre du Réseau Mixte Technologique « Biomasse et Terroirs », dans le cadre de pôles de compétitivité tels que le pôle IAR (Industries et Agro-Ressources) le Cluster Valbiom Centre, ou encore dans le cadre de projets (Projet Futurol à Pomacle-Bazancourt).

La Chambre d'agriculture de Picardie a exposé les enjeux et les conditions de mobilisation des matières premières agricoles, tandis que celle du Loiret a présenté un exemple particulier, celui de l'accompagnement des porteurs de projets de méthanisation, sur la base d'une étude d'impact de la méthanisation sur les exploitations agricoles en région Centre. L'Esitpa, école d'ingénieurs des Chambres d'agriculture, a quant à elle exposé ses travaux de recherche en matière de valorisation non alimentaire des co-produits ou sous-produits de cultures (farines de blés non panifiables, tiges de chanvre, lin, colza, tournesol, ...), notamment pour la fabrication de bioplastiques ou de panneaux isolants 100 % naturels et recyclables, destinés à l'éco-construction. ●

L'école d'ingénieurs des Chambres d'agriculture (ESITPA), a exposé ses travaux de recherche en matière de valorisation non alimentaire des co-produits ou sous-produits de cultures



Justin LALLOUET  
Sylvain STUREL  
Chambres d'agriculture  
France

### À venir

Dossier  
Bioéconomie  
dans un prochain  
numéro à  
paraître en 2015

Pour en  
savoir plus

Retrouvez le contenu  
des interventions et la  
vidéo de Claude Roy sur



<sup>1</sup> Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux